



Vente immobiliere l'acheteur refuse de prendre son pret malgré le

Par **morvan**, le **07/11/2008** à **10:26**

j'ai signé un compromis de vente devant notaire le 26+ juin 2008 l'acheteur devait remettre une acceptation de pret pour le 30 aout 2008 ce qu'il a fait, la vente devait se signer au plus tard le 28 novembre, aujourd'hui il ne veut plus acheter car le pret qu'il a obtenu est à 5,39 au lieu de 5,20 sur le compromis.

le notaire est surpris car il a remis l'acceptation du pret le 30 aout et maintenant il ne veut plus acheter alors qu'il avait accepté les conditions de son banquier, comment faire et quels dommages interets demandés, car moi de mon coté j'avais acheter autre chose et mon propre vendeur a lui asi acheter, suite à un caprice de mon acheteur 3 ventes ne se font pas esdt-ce bien légal.. comme lui rappelait le notaire si on suit le raisonnement de mon acheteur ça ne sert à rien de signer un compromis si on fait n'importe quoi.